LIVRET 2020

Petite Enfance

BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
communauté de communes

cc-pierresdorees.com

édito

En faisant de la politique Petite Enfance l'une de ses priorités, la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées souhaite favoriser le choix et l'accès aux différents modes d'accueil des tout-petits pour les parents et futurs parents des 32 communes de son territoire, consciente que ces modes de garde permettent aux familles une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle, et aux enfants des expériences élargies de socialisation. Depuis 2015, la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées (CCBPD) coordonne l'action des sites d'accueil collectif, des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM/RAMI) et des Lieux d'Accueil Enfants-Parents sur son territoire.

Cette évolution est le résultat de plusieurs mois de réflexion conduits en concertation avec les élus communautaires et les professionnels de l'enfance. De cette étude est ressorti l'intérêt pour un territoire comme le nôtre de mutualiser les moyens et de s'engager dans une démarche commune afin de rendre le meilleur service aux familles pour optimiser sa gestion et créer un maillage sur notre territoire afin d'assurer une équité d'accès à toutes les familles de notre communauté de communes.

En orientant les demandes vers notre point accueil petite enfance, nous cherchons à répondre avec plus d'efficacité et de pertinence aux attentes des familles en recherche d'un mode de garde.
Grâce aux efforts conjoints de la CCBPD, de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF) et du Conseil départemental du Rhône et à une collaboration continue entre élus, gestionnaires et équipes dans les structures, nous faisons de notre mieux pour améliorer et développer ce service, conscients des besoins et des enjeux.

Vous trouverez dans ce livret, l'essentiel de l'information pour faciliter vos démarches et faire de ce moment délicat qui est de confier son enfant à une tierce personne, un moment serein pour vous et votre enfant !

Bonne lecture à tous.

BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
communauté de communes

RAM Pâte à sel

RAMI Joujoubus

RAMI Sur la route des Copains

RAMI Les P'tits Dorés

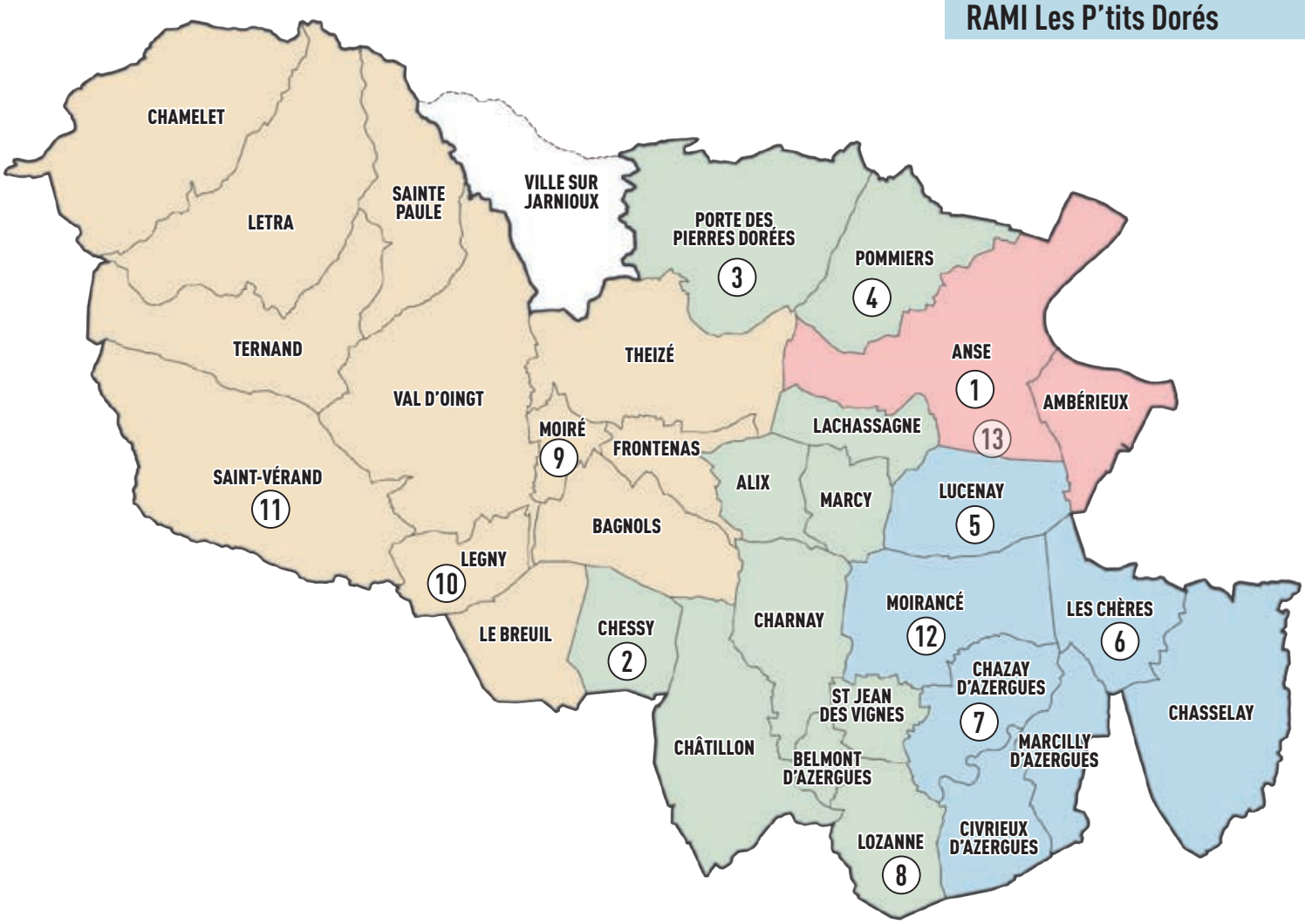

1. La crèche d'Anse
2. Le Petit Chessillon
3. La Vallée des P'tits Bouchons
4. Les P'tits Gnocs
5. Les Petits Lumotins
6. Les Chérubins
7. La Ribambelle
8. Le Val Doré
9. Brin de Malice
10. Les Petits Pataponts
11. Les Petits Sarments
12. Mini-Pousse
13. Nouvelle structure - (Ouverture prévue fin 2021)

L'accueil auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Principes

L'enfant est accueilli au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) agréé(e) par la Protection Maternelle & Infantile (PMI).

Ce sont les parents qui recrutent et passent un contrat de travail avec leur assistante maternelle. Ils perçoivent une aide de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce mode de fonctionnement permet souvent une plus grande souplesse aux niveaux des horaires et en période de vacances.

La liste nominative des assistant(e)s maternels(les) de sa commune d'attache est disponible entre-autres auprès de sa mairie, de la Protection Maternelle Infantile (PMI), de l'animatrice du relais de son secteur géographique.

Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM/ RAMI) intercommunaux sont un lieu d'écoute, d'information et de conseil à la disposition des assistant(e)s maternel(le)s et des parents de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées.

Ce sont des moments de rencontres où sont organisées des activités d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel, ce qui permet de créer un lien social, de participer à des activités d'éveil, de contribuer à leur sociabilisation et à l'apprentissage des règles de vie et des repères.

Missions

Pour les assistants(e)s maternel(le)s dans le cadre des temps collectifs :

- informer sur les conditions et les avantages de l'agrément
- permettre de rencontrer d'autres assistant(e)s maternel(le)s
- professionnaliser les pratiques des assistants maternels et favoriser le partage d'expériences
- proposer la formation continue et des informations professionnelles
- faciliter la médiation
- participer aux activités d'éveil.

Pour les parents dans le cadre des permanences :

- mettre à disposition la liste des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s par la protection maternelle et infantile (PMI)
- informer sur les différents modes de garde à domicile
- informer sur les droits et devoirs en tant qu'employeurs
- accompagner dans les démarches administratives (contrat de travail, législation, aides de la caf, Pajemploi...)
- faciliter la médiation par rapport à des litiges, conflits administratifs.

Retrouvez les coordonnées des Relais d'Assistants Maternels dans le document annexe "STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE"

L'accueil collectif

Principes

La distinction n'existe plus entre crèche et halte-garderie, on parle aujourd'hui de structures multi-accueil qui permettent un accueil régulier (crèche) ou occasionnel (halte- garderie). Dans les 2 cas, **l'enfant est accueilli dans une structure collective ayant ses propres locaux et placée sous la responsabilité d'un professionnel de la petite enfance et d'une équipe diplômée.**

Ces établissements sont déclarés auprès des services départementaux de la Protection Maternelle & Infantile (PMI) et financés par la CCPBD en partenariat avec la CAF et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).

La participation financière des familles varie en fonction du revenu et du nombre d'enfants à charge.

Le multi-accueil propose de l'accueil collectif régulier et/ou occasionnel d'enfants de 10 semaines à 3 ans.

Chaque établissement dispose d'un espace et de matériel adaptés à chaque tranche d'âge et à leur niveau de développement psychomoteur.

Ces structures proposent **trois modes de garde :**

- Les parents ont la possibilité d'amener leur enfant **régulièrement** en souscrivant un contrat d'accueil.
- Ils peuvent également confier leur enfant **occasionnellement** en fonction des places disponibles de la structure.
- L'accueil d'**urgence**, quant à lui, permet aux parents de faire face à un imprévu d'accueil. Ces enfants pourront également être accueillis sur des places d'accueil occasionnel, suivant les disponibilités du Multi-accueil.

Retrouvez les coordonnées des Relais d'Assistants Maternels dans le document annexe "STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE"

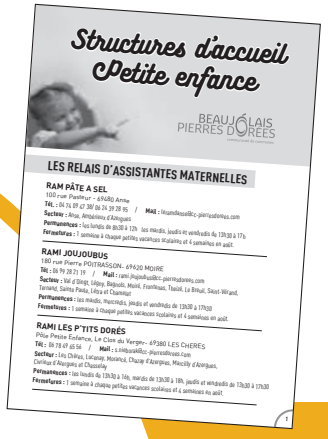

L'accueil collectif

Inscriptions

La pré-inscription s'effectue auprès de la Communauté de Communes.

Les conditions d'admission des enfants dans l'établissement tiennent compte à la fois des besoins des familles et des contraintes de fonctionnement de la structure.

Chaque pré-inscription est examinée par une commission d'attribution composée de :

- La Vice-présidente en charge de la petite enfance,
- La coordinatrice de la petite enfance de la CCBPD
- La directrice de la crèche ou la directrice adjointe,
- Des élus des communes concernées
- Des représentant de la PMI (Maison du Rhône)

Cette commission se réunit une fois par an (en mai), pour étudier les **accueils devant débuter en septembre.**

Une condition : que les familles confirment leur demande de pré-inscription auprès du Point Accueil Petite Enfance **au plus tard le 15 avril**.

En cours d'année, toutes les demandes de préinscription sont examinées selon les mêmes critères et au fur et à mesure de leur arrivée.

Les demandes des familles seront appréciées au regard du lieu de résidence ou de travail des parents mais aussi en fonction d'un certain nombre d'autres priorités (familles monoparentales, situation professionnelle de la famille, jours et volume horaire demandés, date de pré-inscription, enfant porteur de handicap, enfant de la famille déjà présent dans l'établissement...).

Concernant l'accueil occasionnel, les parents effectuent la demande directement auprès de la directrice de la crèche.

A NOTER : une période d'adaptation et d'accueil au sein de la structure est nécessaire pour l'enfant et ses parents. Elle est à définir directement avec le responsable de la structure d'accueil.

POINT ACCUEIL PETITE ENFANCE

1277 Route des Crêtes - 69480 ANSE.
mail : petiteenfance@cc-pierresdorees.com
téléphone: 06 43 22 01 93

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

- Tous les après-midis, sauf Mercredi
- Le mercredi matin

OÙ RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION ?

- A télécharger sur

www.cc-pierresdorees.com/au-quotidien-en-pratique/petite-enfance/modalites-dinscription-en-creche

- Auprès d'une directrice de crèche

L'accueil collectif

La tarification

Dans une structure collective :

Les tarifs appliqués dans les établissements dépendent des revenus des familles, du nombre d'enfants à charge du ménage et du temps de garde, en fonction des directives de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ils sont réévalués chaque année en fonction du barème CAF.

Les ressources à prendre en compte sont celles retenues pour l'octroi des prestations familiales ou, à défaut, celles retenues en matière d'imposition :

- les revenus avant abattements ;
- les pensions alimentaires reçues seront ajoutées aux ressources ;
- les pensions alimentaires versées seront déduites.

Le tarif horaire de la famille est réévalué chaque année (au 1er janvier)

En cas d'absence de ressources, un forfait plancher est retenu.

Un plafond est également défini, il sera appliqué dans le cas où aucun justificatif de ressource n'est fourni.

Une majoration sera appliquée aux familles ne résidant pas sur la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Dans un Relai d'Assistants Maternels :

Ce service de la CCBPD est gratuit pour les assistants(es) maternels(les) et les parents de la CCBPD, tant sur la fréquentation des RAM/ RAMI que sur les informations délivrées par les animatrices de relais lors des permanences.

L'accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le) :

Pour connaître les aides que la CAF peut vous verser pour la garde d'un enfant par un(e) assistant(e) maternel(le), le site www.monenfant.fr vous propose un simulateur pour calculer le prix d'accueil d'un enfant.

De même, les animatrices de relais pourront vous aider à estimer les coûts de ce mode de garde.

Autres services aux familles

Lieux d'accueil Enfants-Parents

Ce sont de lieux de jeux et de rencontres pour les enfants de moins de 6 ans comme des espaces d'échanges pour les parents.

Ils sont animés par une équipe pluridisciplinaire et encadrés par un professionnel de la Petite Enfance

Ces lieux d'accueil sont des espaces d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins ; ils permettent aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres, pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent.

Entrée libre, anonyme et gratuite

CABANABULLE

Espace Jeunes (à coté de la Poste)

105 route de Lyon- 69380 LOZANNE

Ouvert tous les samedis de 9h30 à 12 h
(périodes scolaires et premier samedi des vacances scolaires)

PARENT'AISE

La Clairière (salle à l'étage)

1251 avenue de l'Europe- 69480 ANSE

Ouvert tous les samedis de 9h30 à 12 h (sauf période estivale)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

CENTRE SOCIAL CAP GENERATIONS

Place de la Poste, 69380 CHATILLON D'AZERGUES

04 72 54 48 76

www.capgenerations.org

Autres services aux familles

Accueil pour les enfants porteurs de handicap

Toutes nos équipes (qu'elles interviennent en structure d'accueil collectif) ou en accueil individuel sont formées et attentives à favoriser l'inclusion d'enfants porteurs de handicap.

Mais pour que cet accueil soit bénéfique pour l'enfant, il est essentiel qu'une concertation étroite soit instaurée au préalable avec notre service petite enfance, la structure et/ou l'assistant maternel susceptible de l'accueillir, le corps médical et bien évidemment la famille.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre point accueil petite enfance pour faire part de votre besoin et des priorités que vous souhaitez donner à cet accueil.

POINT ACCUEIL PETITE ENFANCE

1277 Route des Crêtes - 69480 ANSE.

mail : petiteenfance@cc-pierresdorees.com

téléphone : 06 43 22 01 93

Permanences téléphoniques :

- Tous les après-midis, sauf Mercredi
- Le mercredi matin

Être accompagné dans son rôle de parent

Notre « métier de parents » : un des plus beaux mais aussi un des plus difficiles qui soit... à la fois gratifiant et lourd de responsabilités ! La parentalité, pour nous, c'est plus que le simple fait d'être parent, c'est prendre son rôle de parent au sérieux pour préparer son enfant à devenir un adulte conscient, responsable, bien dans sa peau et à l'aise dans ses relations sociales comme affectives.

Nous avons parfaitement conscience que parfois, les parents ou futurs parents peuvent avoir du mal à faire face à des situations auxquelles ils n'ont pas été préparés. Dans ces moments où nous ne savons pas vraiment comment réagir, l'important est de pouvoir s'appuyer sur des professionnels qui sauront prendre en considération nos problèmes, qui sauront nous écouter, nous accompagner, nous conseiller.

Pour vous être utile, la Communauté de Communes a initié avec la CAF du Rhône et le Conseil départemental du Rhône, le Conseil Local de la Parentalité qui réunit les principaux acteurs de la parentalité sur notre territoire. L'une de nos premières initiatives a été de réaliser un guide local qui identifie tous les professionnels qui peuvent accompagner les adultes dans leur rôle de parent.

www.cc-pierresdorees.com/au-quotidien-en-pratique/petite-enfance/être parent

Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées

www.cc-pierresdorees.com

BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
communauté de communes